

Soutien aux projets collaboratifs et de recherche et développement

REGION ILE-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

- Le soutien aux projets collaboratifs et de recherche et développement a pour objectif de :
 - favoriser les projets entre laboratoires de recherche et entreprises et à permettre le développement d'un ou de nouveaux produits ou services à fort contenu innovant,
 - transformer les travaux collaboratifs de R&D en davantage de produits, procédés et services qui seront mis sur le marché à terme.
- Les dépenses éligibles sont :
 - pour les dépenses externes, les investissements immatériels, les prestations de service, la sous-traitance,
 - pour les dépenses internes, les personnels affectés au programme de RDI (recherche, développement et innovation), amortissement des équipements, brevets/propriété intellectuelle, mission/colloque.
- Peuvent bénéficier du dispositif :
 - TPE,
 - PME,
 - ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire),
 - grands groupes,
 - laboratoires de recherche à but non lucratif.

Montant de l'aide

- L'intervention régionale se fait sous forme de subvention :
 - pour les entreprises elle représente 50 % maximum des dépenses de R&D,
 - pour les organismes de recherche elle représente 100 % des coûts marginaux ou 40 % des coûts complets des dépenses de R&D.

Informations pratiques

- Pour bénéficier de cette subvention, il faut contacter le pôle de compétitivité francilien le plus en rapport avec la thématique du projet :
 - [Advancity](#): ville et mobilité durables
 - [ASTech](#) : aéronautique et spatial
 - [Cap digital](#) : contenus et services numériques
 - [Finance innovation](#) : finance
 - [Medicen](#) : santé, science du vivant
 - [Moveo](#) : mobilité et automobile
 - [Systematic](#) : logiciel et numérique
- Quatre pôles de compétitivité se sont étendus à l'Île-de-France :

- [Elastopôle](#) : filière caoutchouc et polymères
- [Novalog](#) : logistique
- [Vitagora](#) : agroalimentaire
- [Cosmetic Valley](#) : cosmétique

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 5000 salariés.
- Effectif de moins de 5000 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 1500 M€.

Organisme

REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE